

UNEP/EA.3/7



Distr. générale  
21 septembre 2017

Français  
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies  
pour l'environnement du Programme  
des Nations Unies pour  
l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Troisième session**

Nairobi, 4-6 décembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Exécution du programme de travail et du budget,  
y compris la mise en œuvre des résolutions  
de l'Assemblée pour l'environnement**

**Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2/3  
relative à l'investissement dans les capacités humaines au  
service du développement durable par le biais de l'éducation  
et de la formation en matière d'environnement**

**Rapport du Directeur exécutif**

*Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2/3 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative à l'investissement dans les capacités humaines au service du développement durable par le biais de l'éducation et de la formation en matière d'environnement. Il fait le point sur l'application de ladite résolution.

\* UNEP/EA.3/1.

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 2/3 relative à l'investissement dans les capacités humaines au service du développement durable par le biais de l'éducation et de la formation en matière d'environnement, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (l'« Assemblée pour l'environnement ») a prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de continuer à fournir une assistance technique et à assurer le renforcement des capacités en donnant accès à des possibilités d'éducation, de formation et de renforcement des capacités en matière d'environnement, de promouvoir la coopération et les échanges entre le PNUE et les établissements d'enseignement supérieur en vue de faire une place à l'environnement et à la viabilité dans les programmes d'éducation et de formation, et de renforcer la coopération avec tous les organismes des Nations Unies compétents. Depuis que cette résolution a été adoptée, le PNUE a réalisé des progrès considérables dans le domaine de la formation au droit de l'environnement, de la biodiversité, de la gestion des connaissances et de l'éducation en matière d'environnement.

## II. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2/3

### A. Formation et éducation dans le domaine du droit de l'environnement

2. En juin 2016, dans le cadre d'une formation sur la primauté du droit dans le domaine de l'environnement, le PNUE et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont conjointement élaboré et organisé un cours en ligne sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement au service du développement durable. Ce cours a permis de fournir à des étudiants, des décideurs, des experts et des défenseurs de la cause les outils nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques et des lois novatrices visant à protéger l'environnement et les droits de l'homme, en ciblant plus particulièrement les objectifs de développement durable concernés. En tout, 95 % des participants ont affirmé que le cours présentait un intérêt pour leur travail et 91 % ont confirmé qu'il avait répondu à leurs attentes. Par ailleurs, 80 personnes ont envoyé une demande de bourse, la parité a été assurée et les participants étaient issus de 20 pays différents, en majorité des pays en développement.

3. En 2017, le PNUE a poursuivi ses activités mondiales de renforcement des capacités à l'intention des autorités judiciaires sur le thème des droits constitutionnels relatifs à l'environnement et de l'évaluation de leurs effets. En mai, il a organisé un atelier judiciaire régional sur l'exercice et la mise en œuvre de ces droits en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Plus de 60 juges de la région ont débattu des aspects procéduraux et de la façon dont les juridictions donnent effet aux dispositions constitutionnelles relatives à la protection de l'environnement.

4. Le PNUE a également travaillé en coopération avec des instituts de formation judiciaire afin de faire une place au droit de l'environnement dans la formation judiciaire en Afrique. Des ateliers de formation des formateurs ont été organisés afin que les participants acquièrent un savoir-faire sur la façon de dispenser une formation en droit de l'environnement en appliquant diverses méthodes et démarches et améliorent leurs compétences en matière d'élaboration de programmes d'enseignement destinés au personnel judiciaire. Ces activités et les autres interventions ont permis à plusieurs parties prenantes, dont des juges et des magistrats, d'être mieux à même de statuer sur des affaires environnementales.

5. Dans le cadre de l'initiative « Douanes vertes », le PNUE forme des douaniers de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de certains pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les aider à lutter contre le commerce illégal. Cette initiative sera menée en partenariat avec la Communauté de l'Afrique de l'Est et la CEDEAO.

6. Le PNUE est également en train de mettre sur pied un programme de formation à l'intention de la police et du parquet afin de renforcer la collaboration entre ces deux entités et élabore actuellement un module pédagogique sur la criminalité environnementale.

### B. Diversité biologique

7. En coopération avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a invité les représentants de 35 États parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à participer à deux ateliers régionaux, l'un tenu au Caire en mai 2017 et l'autre à Nadi (Fidji) en juin 2017. L'atelier tenu à Fidji avait pour objectif de renforcer les capacités de pays du Pacifique de sorte qu'ils puissent participer plus effectivement au Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques. Les deux ateliers visaient également à encourager la sensibilisation, l'éducation et la participation du public afin de faciliter la mise en œuvre durable du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques d'ici à 2020 et au-delà.

Les activités de renforcement des capacités font partie d'un projet quadriennal mondial de 4,7 millions de dollars qui est organisé par le PNUE et le Fonds pour l'environnement mondial et qui permet à 76 pays en développement et en transition de renforcer leurs capacités afin de pouvoir participer effectivement au Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques.

### C. Gestion des connaissances

8. Le Portail d'information des Nations Unies concernant les accords multilatéraux sur l'environnement regroupe 20 secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement. Le PNUE et ses partenaires, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'UNITAR, le Centre mondial de surveillance pour la conservation, l'Institut international du développement durable et l'Union internationale pour la conservation de la nature ont étoffé la section pédagogique du Portail d'information (<https://e-learning.informea.org/fr>), qui propose à un nombre croissant d'utilisateurs issus des pouvoirs publics, du monde universitaire et de la société civile de suivre gratuitement et à leur propre rythme des cours en ligne sur des questions liées au droit international de l'environnement. La plupart de ces cours sont disponibles dans deux langues officielles au moins mais leur traduction dans d'autres langues est envisagée par le biais d'un partenariat avec des établissements universitaires du monde entier.

9. En 2016, le PNUE a organisé des activités visant à faire connaître le portail d'information, en collaboration avec des facultés et des écoles de formation au droit et à l'environnement de plusieurs universités au Kenya. Plus de 200 étudiants et une dizaine de membres du personnel environ ont participé à ces activités, qui ont recueilli des avis très positifs. Ces activités ont contribué à l'éducation et la formation en matière d'environnement en ce qu'elles ont permis aux étudiants d'accéder à des informations relatives au droit de l'environnement et de faire mieux connaître le portail pour qu'il soit davantage utilisé par les établissements d'enseignement supérieur.

### D. Éducation et formation en matière d'environnement

10. Le Groupe de l'éducation et de la formation environnementales du PNUE travaille en étroite coopération avec des établissements d'enseignement supérieur du monde entier afin de promouvoir une éducation en matière d'environnement au service du développement durable qui soit innovante, concrète et fondée sur des valeurs, par le biais du programme phare qu'est le Partenariat mondial des universités pour l'environnement et la viabilité. Ce programme favorise les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud entre les établissements d'enseignement supérieur et permet ainsi la mise en place d'échanges universitaires, de partage des connaissances et de coopération. En 2016-2017, les réalisations marquantes accomplies dans le cadre de ce programme ont notamment été les suivantes :

a) En 2016, le PNUE a présidé un groupe interinstitutions des Nations Unies sur l'Initiative des établissements d'enseignement supérieur en faveur du développement durable et a participé à l'élaboration d'une structure visant à tester les connaissances en matière de développement durable (SULITEST) des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier. Plus de 60 000 tests ont déjà été administrés dans ce cadre, dont les résultats aideront à déterminer les lacunes en matière de connaissances sur le développement durable;

b) En collaboration avec plusieurs universités, le PNUE a créé et lancé des cours en ligne ouverts à tous sur les thèmes suivants : catastrophes naturelles et écosystèmes; moyens d'assurer l'adaptation aux changements climatiques dans les petits États insulaires en développement; déchets marins; et déchets d'équipements électriques et électroniques. Un partenariat institutionnel a été conclu afin de proposer au premier semestre de 2018 un cours en ligne ouvert à tous sur la sécurité environnementale et la consolidation de la paix par le biais du Réseau des solutions pour le développement durable. Parmi les partenaires de ce projet figurent notamment l'Environmental Peacebuilding Academy, l'Environmental Law Institute, l'Université Irvine (Californie) Irvine et l'Université Duke ainsi que la School of Professional Studies de l'Université Columbia, laquelle délivre un certificat professionnel dans le domaine de l'environnement, la paix et la sécurité;

c) Le réseau kenyan « Université verte » a été lancé en 2016, créant un mécanisme facilitant l'échange de connaissances et la promotion des bonnes pratiques dans l'enseignement supérieur s'agissant de faire une place à l'environnement et à la viabilité dans les programmes d'enseignement et dans le fonctionnement et la gestion des campus, et la participation des étudiants et des communautés. L'Autorité nationale de gestion de l'environnement du Kenya est le principal partenaire de ce réseau;

d) Avec l'aide de Safaricom, opérateur de téléphonie mobile d'Afrique de l'Est, et de l'Université Strathmore, le PNUE a créé un cours de brève durée accessible à partir d'un téléphone portable sur les déchets constitués par les sacs plastiques. Ce cours sera lancé en novembre 2017;

e) En partenariat avec le PNUE et avec le concours de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, le Maroc a lancé un réseau national « Université verte » en marge de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

f) En partenariat avec l'Université Tongji, le PNUE a coparrainé une conférence internationale d'étudiants sur l'environnement et le développement durable à Shanghai (Chine) en juin 2017 sur le thème « Connecting people to nature » (relier les gens et la nature). La conférence a également débattu des moyens de perpétuer les messages transmis dans le cadre de la Journée mondiale de l'environnement lancée par le PNUE.

### **III. Recommandations et mesures proposées**

11. Les ressources consacrées à la mise en œuvre de la résolution 2/3 afin d'associer plus activement et plus efficacement les plus de 840 universités membres du Partenariat mondial des universités pour l'environnement et la viabilité sont extrêmement limitées. Le Forum du Partenariat mondial des universités, qui a eu lieu chaque année jusqu'en 2016 afin de renforcer les capacités, mettre en commun les expériences et donner une impulsion aux possibilités offertes par le réseau, a été annulé en 2017 faute de fonds. Cet échec a remis en cause la possibilité pour le PNUE de contribuer au Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable et de participer plus utilement à la constitution d'un corps de jeunes dirigeants disposant de connaissances sur le développement durable pour exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

12. Le PNUE sait que l'enseignement supérieur représente un nombre important mais limité de jeunes dans le monde. Les jeunes d'aujourd'hui font partie de la génération qui sera touchée par les mesures que nous prenons maintenant. Une participation accrue des jeunes pour faire évoluer les choses pourrait être encouragée dans toutes les composantes du programme de travail du PNUE, en particulier par la sensibilisation aux questions de viabilité et à l'importance de prendre des décisions éclairées.

13. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être :

a) Affirmer son appui sans faille au rôle essentiel de la prise en compte systématique des questions d'environnement dans les programmes d'enseignement supérieur par le biais de technologies novatrices et la participation énergétique du Partenariat mondial des universités pour l'environnement et la viabilité;

b) Reconnaître le rôle des jeunes, qui provoquent le changement au niveau mondial, et promouvoir plus visiblement leur participation à tous les travaux du PNUE.

---